



Haute-Savoie
74160

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS**

MARDI 7 MARS 2017

Ouverture de la séance à 20h

L'an deux mille dix-sept, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Neydens, convoqué le vingt-huit février deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE.

Membres présents : Caroline LAVERRIERE, Bernard CHAUTEMPS, Carole VINCENT, Yves FELIX, Eve ROUKINE, Jean-Luc GUERINEAU, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Roberto BONALDI, Adrien DOCHE, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Claire HUBER, Cécile SAUTIER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET et Lionel VESIN.

Absents ayant donnés procuration : Nathalie BLANES donne pouvoir à Cécile SAUTIER.

Présents : 18 Pouvoirs : 1 Votants : 19 Absent :

Approbation du procès-verbal du 7 février 2017

Secrétaire de séance : Cécile SAUTIER

Délibération n°2017-09 : Budget ZAC des Envignes – approbation du compte administratif 2016

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint, rapporteur, expose qu'après la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat 2015 reporté	- 2 376 754,23 €
Total recettes année 2016	5 038 020,23 €
Total dépenses année 2016	2 661 266,00 €
Résultat fin 2016	2 376 754,23 €
Résultat cumulé fin 2016	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat 2015 reporté	2 436 025,44 €
Total recettes année 2016	14 570 778,57 €
Total dépenses année 2016	12 332 539,26 €
Résultat fin 2016	- 2 436 025,44 €
Résultat cumulé fin 2016	0,00 €

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°2017-10 : Budget ZAC des Envignes – approbation du compte de gestion 2016

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint, rapporteur, expose que :

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme la Trésorière Principale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré en collaboration avec Mme le Percepteur que le montant de chacun des soldes figurant au bilan a bien été repris dans les écritures, celui de tous les titres de recettes et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Constata la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame Laurence GARIGLIO, Comptable public de la commune.

Délibération n°2017-11 : Budget Général – approbation du compte administratif 2016

Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE est invitée à se retirer durant les débats portant sur le compte administratif et ne participera pas au vote. La Présidence est assurée par Monsieur Bernard CHAUTEPS, 1^{er} adjoint.

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint en charge des finances, rapporteur, expose qu'après la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat 2015 reporté	777 017,39 €
Total dépenses année 2016	5 519 471,13 €
Total recettes année 2016	1 521 695,86 €
Résultat fin 2016	- 3 997 775,27 €
Résultat cumulé fin 2016	- 3 220 757,88 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat 2015 reporté	633 480,88 €
Résultat 2015 affecté en investissement	633 480,88 €
Total dépenses année 2016	1 766 354,00 €
Total recettes année 2016	9 634 142,19 €
Résultat fin 2016	7 867 788,19 €
Résultat cumulé fin 2016	7 867 788,19 €

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°2017-12 : Budget Général – approbation du compte de gestion 2016

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint en charge des finances, rapporteur, expose que :

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme la Trésorière Principale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré en collaboration avec Mme le Percepteur que le montant de chacun des soldes figurant au bilan a bien été repris dans les écritures, celui de tous les titres de recettes et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Constate la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame Laurence GARIGLIO, Comptable public de la commune.

Délibération n°2017-13 : Budget Général– affectation définitive du résultat

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, expose que :

Vu le compte administratif 2016 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de 7 867 788,19 € et le résultat déficitaire de la section d'investissement pour un montant de 3 220 757,88 €,

Vu l'instruction comptable applicable aux collectivités locales et à leurs établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant le montant des restes à réaliser 2016 d'un montant de 205 250 €,

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement,

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Décide d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 7 867 788,19 €,

Compte 001 – Solde d'exécution négatif : 3 220 757,88 €

Délibération n°2017-14 : Convention de prestation de services « Musique à l'école, Musique pour tous »

Madame le Maire informe le conseil que le projet « Musique à l'école, Musique pour tous » proposé par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Saint-Julien-en-Genevois a pour but les découvertes musicales autour du projet pédagogique de la classe en support ou complément de tout ou partie du programme de l'école primaire de Neydens.

Les buts étant de développer l'écoute pour en faire un vrai outil de perception, de développer la socialisation par une recherche commune, de développer l'imagination en dépassant et agrémentant les éléments de base.

Madame le Maire donne lecture de la convention ci-jointe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Autorise Madame le Maire à signer la convention jointe ainsi que tout document y afférent.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Caroline LAVERRIERE

